

JEUNES ENTRE 12 ET 35 ANS

Vous avez des projets?

Vous cherchez du financement?

**Vous pouvez être subventionné
jusqu'à 1 000\$!**

AVEC LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE

PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT:

Identité - sentiment d'appartenance, participation/responsabilité citoyenne, relations intergénérationnelles

Développement du potentiel humain - persévérance scolaire, ouverture sur le monde, égalités sociales

Art et culture

Transport collectif

PROCHAINE DATE DE DÉPÔT À VENIR :

1^{er} octobre 2017

YMG
design



Pour plus d'informations:

Fanny St-Amour • Agente de développement jeunesse

stamour@mrcpapineau.com

819-427-6243 poste 1406

FONDS DE DEVELOPPEMENT JEUNESSE

Critères d'admissibilité

Objectifs

- ☛ Favoriser la formation et l'apprentissage chez les jeunes
- ☛ Développer l'entrepreneuriat chez les jeunes
- ☛ Favoriser l'autonomie chez les jeunes
- ☛ Viser des retombées économiques et sociales dans le milieu
- ☛ Favoriser la revitalisation et la dynamisation des communautés locales dans la MRC Papineau

Principes directeurs / valeurs

- ☛ Environnement et santé
- ☛ Entrepreneuriat et esprit d'initiative

Priorités d'investissement :

- ☛ Identité : sentiment d'appartenance, participation/responsabilité citoyenne, relations intergénérationnelles.
- ☛ Art et culture
- ☛ Développement du potentiel humain : persévérance scolaire, ouverture sur les possibilités et le monde, inclusion et égalités sociales.
- ☛ Transport collectif

Critères d'admissibilité¹

- ☛ La demande doit être présentée par une coopérative, un organisme sans but lucratif (OSBL), un jeune parrainé par un organisme, un jeune entrepreneur ou un regroupement d'entreprises privées;
- ☛ Le formulaire, disponible auprès de l'agent de développement jeunesse doit être adéquatement rempli et déposé accompagné de tous les documents requis dans les délais demandés;
- ☛ Tout projet doit rencontrer un minimum de deux objectifs du Fonds et deux priorités d'investissement. Le projet doit aussi obligatoirement s'inscrire dans les deux principes directeurs / valeurs de la TJP;
- ☛ Les projets doivent promouvoir des initiatives réalisées pour et par les jeunes âgés entre 12 et 35 ans;
- ☛ Les projets doivent être accompagnés d'au minimum une lettre d'appui du milieu;
- ☛ Les projets ne doivent pas entrer en concurrence avec des programmes et projets existants;
- ☛ Les projets ainsi que leurs retombées doivent avoir un impact sur le territoire de la MRC Papineau;
- ☛ Le projet doit viser un équilibre budgétaire;
- ☛ Dans le cas d'une demande effectuée par un jeune entrepreneur, le projet doit être spécifique et ponctuel, c'est-à-dire qu'il ne doit pas faire partie des activités régulières de l'entreprise. De plus, le projet doit présenter un volet de responsabilité sociale et/ou environnementale et toucher directement les jeunes.
- ☛ Une seule demande par projet sera acceptée.

¹ Il est à noter que les projets à caractère religieux, politique, sexuel ou illégal ne sont pas admissibles. Secteurs exclus : commerces de détail, bars et restaurants, etc.

Dépenses admissibles

- Fonds de roulement (papeterie, publicité, impression et communication, télécommunications, etc.);
- Location et/ou achat d'équipement/matériel;
- Frais de transport;
- Formation;
- Assurances.

Dépenses non admissibles

- Salaires;
- Charges sociales.
- Certaines autres dépenses peuvent être refusées à la discrétion du comité.

Modalités de versement

80% du versement sera alloué dès l'acceptation du projet (prévoir un délai de 4 à 8 semaines après confirmation de l'appui financier au projet).

20% du versement sera alloué à la fin du projet. Un rapport financier ainsi qu'un rapport des activités devront être déposés préalablement (des pièces justificatives seront exigées).

L'aide financière sera versée sous forme de subvention, et ce, jusqu'à un maximum de 80% du projet, jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

Prévoir une période de **2 mois** après la date de dépôt de projets pour la réponse d'acceptation ou de refus du projet.

Toute demande acheminée après ces dates sera traitée lors de la prochaine tombée.

Processus de traitement des dossiers

Les demandes doivent être acheminées à la Table jeunesse Papineau à l'adresse suivante :

***MRC Papineau – Table jeunesse Papineau
266, rue Viger
Papineauville (Québec)
J0V 1R0***

Par courriel : stamour@mrcpapineau.com

TABLE JEUNESSE PAPINEAU
MRC PAPINEAU

FONDS DE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE
FORMULAIRE DE DEMANDE

1. TITRE DU PROJET

2. IDENTIFICATION DU PROMOTEUR

Statut juridique de l'organisme ou du demandeur :

- Coopérative à but lucratif ou sans but lucratif
- Regroupement d'entreprises privées
- Organisme à but non lucratif
- Jeune(s) promoteur(s) avec organisme parrain

Nom de l'organisme parrain :

Adresse :

Téléphone :

Coordonnées du responsable du projet :

Nom :

Titre :

Adresse du lieu de l'événement :

Courriel :

Téléphone :

Télécopieur :

Lieu de réalisation du projet:

Nom(s) du ou des jeune(s) promoteur(s) :

Noms	Dates de naissance

- **Nombre de jeunes impliqués (jeunes impliqués directement dans la réalisation du projet) :**

- **Nombre de jeunes participants estimé (jeunes rejoints par une activité mais qui n'ont pas participé à l'organisation) :**

3. MISE EN CONTEXTE (D'où vient l'idée?)

8. ORGANISMES ET PARTENAIRES ASSOCIÉS AU PROJET

9. SIGNATURE DU DEMANDEUR

Je certifie que les renseignements contenus dans le présent formulaire et les documents annexés sont, à ma connaissance, complets et véridiques en tous points.

NOM

FONCTION

SIGNATURE

DATE

- ❖ Annexez à ce formulaire tout document pouvant nous aider à mieux comprendre le projet.

PRIÈRE DE RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ À:

Fanny St-Amour, coordonnatrice

Table jeunesse Papineau

266, rue Viger, Papineauville

Québec, J0V 1R0

stamour@mrcpapineau.com

